

Les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal

*Christian Santoir **

Sept ans après les événements d'avril 1989 et les expulsions violentes de part et d'autre de la frontière sénégal-mauritanienne, de nombreux réfugiés attendent toujours sur la rive gauche du fleuve Sénégal un éventuel retour au pays. Officiellement, le « problème » est clos pour les deux pays concernés. Pour les institutions internationales, ces réfugiés ne sont ni assez nombreux, ni assez démunis pour que leur aide puisse se prolonger, d'autant qu'il y a trop à faire ailleurs... Or les réfugiés mauritaniens ne veulent pas retourner chez eux à n'importe quel prix.

La situation actuelle des réfugiés mauritaniens sur le sol sénégalais fait ici l'objet d'un rapide bilan. Par-delà la classique interprétation ethnique, apparaît le caractère extrêmement complexe et ambigu d'une migration forcée dont les explications ont été multiples : historiques, écologiques, sociales, politiques, économiques... La situation des réfugiés mauritaniens du Sénégal est un cas exemplaire qui permet de comprendre d'autres conflits que connaissent actuellement l'Afrique et le reste du monde. Il pose en outre le problème de l'aménagement des grands fleuves qui ne peut se faire que dans le cadre d'une véritable intégration régionale dont les conditions sont encore loin d'être réunies.

Les racines profondes du conflit d'avril 1989

Le conflit sénégal-mauritanien s'inscrit dans une trame complexe de facteurs dont nous exposons ici les plus marquants. Les causes profondes du problème sont à rechercher dans l'histoire, la crise identitaire de la Mauritanie au moment de l'indépendance, les conséquences de la dégradation de l'environnement physique et économique.

Maures et populations riveraines : dix siècles d'une histoire commune

L'histoire de la Mauritanie est principalement celle des relations entre un fond de populations noires, autochtones, et des migrations de populations blanches, d'origine berbère, puis arabe, venues du Nord. Les Berbères sont en contact avec la région du fleuve dès le x^e siècle. Ils entretiennent des relations commerciales

* Géographe à l'ORSTOM, Ouagadougou, Burkina-Faso.

avec le royaume du Tekrur peuplé de Wolof, de Sereer. Les berbères Sanhadja sont également responsables de l'islamisation précoce du Tekrur.

L'assèchement progressif du Sahara et l'existence d'une longue période sèche s'étendant du XIII^e siècle au XVI^e (Brooks, 1993) expliquent en grande partie la lente descente des populations vers la vallée du Sénégal. Au XV^e siècle, le fleuve devient l'axe de pénétration du commerce européen (portugais, puis français). Le commerce de traite (esclaves, gomme, or, contre armes, chevaux, tissus, fer) perturbe non seulement l'économie régionale, mais aussi les équilibres politiques¹. La présence française sur le fleuve provoquera des mouvements de renouveau islamique (1674 : guerre des Toubenans ; 1776 : révolution *toorodo* ; 1859 : exode d'El Hadj Omar). Les Maures accroissent leur pression sur la rive droite, pour accéder directement aux escales de traite mais aussi pour contrôler les terrains de culture de décrue de la vallée. Ce contrôle ne sera vraiment effectif qu'à la fin du XVIII^e siècle. L'évolution des États qui se succèdent dans la vallée – royaume des *satiqis* peul (1480-1776), des *almamis* (1776-1881) – est en grande partie conditionnée par les systèmes d'alliances mouvantes qu'ils entretiennent avec les tribus maures et les Marocains².

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la pénétration française dans la région du fleuve prend un aspect plus militaire que commercial. Sur la rive droite, les Français reconnaissent, de fait, le droit de conquête des Maures qui perçoivent des taxes sur les terres exploitées par les cultivateurs noirs venant de la rive opposée³.

À la fin du XIX^e siècle, toute la rive gauche est placée sous protectorat français et la pacification de la rive mauritanienne peut commencer. Les tribus guerrières maures (*hasan*) se heurtent aux colonnes françaises appuyées par des auxiliaires wolof et *haalpulaar*⁴. Les tribus maraboutiques (*zwaya*) composent avec les Français avec lesquels elles entretiennent d'étroites relations commerciales. Les populations noires se réinstallent sur la rive droite où les problèmes fonciers deviennent vite inextricables⁵. Revenus à la faveur de la conquête française, elles refusent de payer les droits de culture aux Maures, tandis que les Français redistribuent à leurs alliés sénégalais les terres abandonnées par les tribus hostiles [Leservoisier, 1993].

La réoccupation de la rive droite a été favorisée par sa faible population ; la conquête maure n'a pas consisté en une occupation territoriale. Seuls les esclaves et les *harâtin* (esclaves affranchis) étaient dans la vallée le temps des cultures de saison sèche. En 1905, est instauré le protectorat de Mauritanie et une frontière linéaire est fixée sur le fleuve Sénégal, mais l'administration reste à Saint-Louis. La frontière est essentiellement fiscale⁶ et permet la libre circulation des

1 Les agents des compagnies de commerce interviennent directement, depuis les premiers traitants portugais, dans les affaires politiques des royaumes riverains, selon les besoins du négoce.

2 Les Hormans ou Salétins, mercenaires envoyés au début du XVIII^e siècle par le Maroc, à la demande de l'émir du Traza. Le sultan marocain espérait ainsi établir sa suzeraineté sur des tribus qui jusqu'ici lui échappaient.

3 C'est ce qui ressort des traités signés en 1858 et 1891 avec l'émir du Traza, et en 1891 avec l'émir des Braknas.

4 Les *Haalpulaar* sont les gens qui parlent le pulaar ; ils comprennent les Peul, pasteurs et agropasteurs, et les Toucouleur, agriculteurs sédentaires.

5 D'où la mise en place de missions d'enquêtes : Vidal, Cherruy, destinées à déterminer les droits de propriété des cuvettes de décrue de la vallée.

6 Des taux différents d'imposition entre les deux rives seront responsables de nombreux passages sur la rive droite.

hommes et du bétail. Alors que dans l'arrière-pays, l'autorité est laissée aux chefs maures traditionnels, les circonscriptions riveraines sont administrées par des fonctionnaires noirs formés à l'école française.

Dans le même temps, la présence maure sur la rive gauche se renforce. Dès la fin du XIX^e siècle, les Maures assurent, au Sénégal, le transport de l'arachide, du sel. Ils prennent en mains le petit commerce de détail et de demi-gros dans les villes et les gros villages. Enfin, cette expansion commerciale s'accompagne d'un développement des liens entre confréries religieuses mauritaniennes et sénégalaises.

Finalement, la France a créé en Mauritanie une colonie inachevée, tournée économiquement et administrativement vers le Sénégal. L'essentiel de l'infrastructure (routes, écoles, hôpitaux) se trouve dans le Sud, le long de la vallée du Sénégal. La majorité des Maures de l'intérieur du pays purent continuer à mener une vie encore très traditionnelle, avec notamment la survivance de l'esclavage (interdit en 1904) et eurent peu de contact avec les Français. Dans les années précédant l'indépendance, un débat s'instaura sur le problème de l'identité nationale. Des partis politiques représentant les principales options furent créés : l'UPM (Union progressiste mauritanienne) prônait la fédération avec le Mali et le Sénégal, dans une société pluriethnique ; l'EM (Entente mauritanienne) était un parti nationaliste arabe ; le FNLM (Front national de libération mauritanien) était partisan de l'union avec le Maroc. Face aux partis optant pour l'identité arabe, les populations de la vallée se regroupaient dans le BDG (Bloc démocratique du Gorgol) et l'UOVF (Union des originaires de la vallée du fleuve). Ces mouvements de Noirs non maures provoquèrent indirectement l'émergence d'une conscience maure unifiant les tribus maures par-delà leurs clivages traditionnels [Stewart, 1972], et préparant la politique d'arabisation qui allait marquer la nouvelle République islamique de Mauritanie (RIM).

Arabisation et rééquilibrage ethnique

À l'indépendance (20 novembre 1960), les Français remettent le gouvernement aux Maures, alors qu'une grande partie de l'administration et de l'armée est composée de Wolof, de *Haalpulaar* ou de Soninke. Le président est originaire d'une tribu maraboutique du Sud, ce qui laisse présager de bons rapports avec les « parents » et voisins noirs.

Dans la vallée, la circulation entre les deux rives est maintenue et l'exploitation des terres et des eaux du fleuve n'est pas remise en cause. Mais dès 1965, les bacs sont fermés à la circulation automobile, à l'exception de celui de Rosso, et des postes administratifs sont créés en face de ceux de la rive sénégalaise.

La Mauritanie renforce ses liens avec le monde arabe et procède à l'arabisation de l'enseignement (rendue obligatoire dès 1966). Celle-ci provoque la résistance des Négro-Africains (populations Wolof, *Haalpulaar* et Soninke, par opposition aux arabo-berbères). Ces populations noires sont déterminées à rester franco-phones pour contrebalancer l'influence arabe et maintenir leurs liens avec les autres pays africains. C'est sur ce terrain culturel que se grefferont leurs futures luttes politiques. Le gouvernement cherche à promouvoir l'éducation chez les Maures afin de former des cadres qui intègrent peu à peu l'administration en

réduisant la part des Négro-Africains jusqu'ici prééminente. En la matière, le gouvernement mauritanien s'est conduit comme d'autres gouvernements africains qui attribuent des postes dans la fonction publique selon un quota correspondant à la part respective des ethnies nationales. La population rurale *haalpulaar*, wolof et soninke de la vallée était évaluée, selon le recensement national de 1977, à 189 000 personnes, soit 68 % de la population totale des régions riveraines, mais 13,7 % seulement de la population nationale ⁷.

Toujours dans un souci de rupture avec l'ancien système colonial, le gouvernement s'engage dans une politique de plus en plus nationaliste et indépendante de la France. La Mauritanie rompt avec la zone franc, et nationalise les mines de fer (80 % des exportations nationales en 1974). Elle quitte l'Organisation de la communauté africaine et malgache, rejoint la Ligue arabe et accroît la coopération militaire et culturelle avec l'Irak, la Syrie, l'Arabie saoudite, la Libye. Dans le même temps, les pays arabes construisent dans le pays des mosquées, ouvrent des banques commerciales et des centres « culturels » dont le rôle le plus apparent est de répandre les idéologies baasistes, nassériennes, ou celles des Frères musulmans égyptiens.

Les relations de la République islamique de Mauritanie avec son voisin sénégalais se dégradent, tant au sujet du tracé de la frontière que de l'exploitation des terres de la vallée ⁸. Des contrôles intempestifs se multiplient lors de la traversée du fleuve par les troupeaux ou les paysans.

En 1975, la Mauritanie s'implique dans la guerre contre l'ancien Sahara espagnol (Rio de Oro) avec pour perspective un partage de la colonie avec le Maroc. Ce conflit achève la ruine du pays ⁹ et assure la suprématie de l'armée sur la société civile pour de nombreuses années. En 1978, un coup d'État militaire marque le début d'une grande instabilité politique (quatre gouvernements entre 1978 et 1984, et trois coups d'État militaires) et l'avènement de présidents militaires, tous originaires du Nord du pays. Le gouvernement du colonel Ould Haidallah, qui met fin à la guerre, entreprend des réformes courageuses. La réforme de l'éducation reconnaît les langues négro-africaines (wolof, soninke et pulaar), mais le manque de professeurs et de matériel didactique diminue sa portée immédiate. L'esclavage est aboli pour la troisième fois (après 1960 et 1964), preuve que le problème subsiste. Il est à relater avec la place que revendiquent les esclaves affranchis, les *harâtîn*. Quoique libres, ils ne sont pas considérés, tout comme les esclaves, comme des membres à part entière de la société maure. La fondation par des intellectuels *harâtîn* ¹⁰, du mouvement El Hor (Le Libre) qui réclame l'abolition des pratiques esclavagistes et une meilleure représentation politique, interpelle directement la société *bidân* (Maures « blancs »). En outre, la persistance de ce problème contribue à empoisonner toute négociation au sujet des droits des populations négro-africaines.

7 On ne connaît pas la répartition ethnique de la population urbaine hors vallée (soit 248 000 personnes en 1977). Même en admettant que cette population soit composée d'un tiers de ressortissants de la vallée, ce qui paraît excessif, les Négro-Africains ne devaient pas dépasser 20 % de la population mauritanienne.

8 1974 : différend frontalier au sujet de l'île de Tod ; 1977 : incident de Moudéri.

9 Pendant le conflit, l'armée mauritanienne passe de 3 000 à 17 000 soldats environ, en 1978. L'effort de guerre engloutit 30 à 40 % du budget national.

10 Surtout Mesaoud Ould Boulheir, originaire de l'Est du pays (Hodh el Charbi). En 1991, il est président d'un parti d'opposition : le Front démocratique uni.

En décembre 1984, le colonel Ould Taya renverse le modéré Haidallah. La répression contre les Négro-Africains va atteindre son paroxysme sous le nouveau (et toujours actuel) régime. L'opposition des populations de la vallée s'organise en un mouvement clandestin, les Forces de libération africaine de Mauritanie, qui dénonce en 1986, dans le *Manifeste du Noir mauritanien opprimé*, les persécutions de toutes sortes auxquelles sont soumises les populations noires et surtout leur éviction des instances dirigeantes de l'État¹¹. La publication de ce texte, qui incite à la lutte armée, jointe à une tentative de coup d'État fomentée par des officiers *haalpulaar*, entraîne une répression féroce, accompagnée de purges dans l'administration, l'armée et la police, où les *Haalpulaar* sont remplacés par des *Harâtm*.

Jusqu'ici, les Négro-Africains réussissaient à se maintenir dans l'appareil d'État en monnayant leur soutien aux diverses factions maures se partageant le pouvoir, tout en respectant leur hégémonie [Bonte, 1991]. Désormais, les gens du fleuve vont se retrouver seuls face à un régime autoritaire et à une opinion maure franchement hostile.

L'évolution politique et culturelle du pays entre 1989 et 1990 ne peut se comprendre sans se référer aux mutations de la société maure qui est passée, en moins d'une génération, d'une société de tradition pastorale à une société essentiellement urbaine.

Sécheresses et mutations économiques

La Mauritanie est un vaste pays dont 80 % de la superficie sont en zone aride. La première grande sécheresse, survenue en 1972, aggrave la situation économique. Les éleveurs se replient sur la vallée et passent au Sénégal. Dans le Sud, les Maures se fixent à proximité du fleuve, dans de gros villages, occupés par les familles des commerçants exerçant au Sénégal. On observe de grands déplacements de populations en direction des villes qui accueillent pendant cette période la majeure partie de l'accroissement du milieu rural [Recensement national de 1977]. Nouakchott voit ainsi sa population multipliée par 25, entre 1965 et 1977. Le glissement de la vie nomade à la vie sédentaire, commencé dès l'époque coloniale, s'accélère. De 73 % de la population totale en 1965, la population nomade passe à 36 % en 1977.

La seconde sécheresse de 1983 accentue la tendance. Les pertes en bétail sont particulièrement lourdes, notamment chez les éleveurs de bovins (environ 50 % des effectifs). La dépastoralisation et la sédentarisation d'une grande part de la société maure continue (88 % de sédentaires en 1987). Les cultivateurs et les éleveurs maures affluent dans les villes dont la population constitue 40 % de la population nationale en 1990, mais aussi dans la région du fleuve où la présence maure s'accroît (1954 : 32 % ; 1987 : 48 %, en aval de Kaédi) [Santoir, 1993]. La crise économique accentue la distanciation des liens entre serviteurs et *Bidân*, du fait que les maîtres ne peuvent plus faire face à leurs obligations d'assistance. Les *Harâtm* partent en ville où ils constituent une masse d'insatisfaits, facilement mobilisable.

11 La présence des *Bidân* à tous les postes de responsabilité permet de parler d'un « État bidân ». Il conviendrait aussi de parler d'un État « guerrier », la majeure partie des dirigeants étant issue des tribus d'origine guerrière du Nord du pays, et notamment de l'Adrar, patrie du président.

Aux effets dévastateurs de la sécheresse s'ajoutent les effets de la conjoncture économique internationale avec la baisse des prix du cuivre et du fer. La dette extérieure est multipliée par 6 entre 1978 et 1987 [Baduel, 1989]. Le pays, qui n'assure tout au plus que 40 % de ses besoins alimentaires, dépend de l'aide internationale et des bailleurs de fonds. En 1984, le gouvernement mauritanien signe un accord avec le Fonds monétaire international et s'engage dans un programme d'ajustement structurel¹² visant, entre autres, à libéraliser l'économie.

Culture irriguée et réforme agraire

Dès la première vague de sécheresse, l'intérêt se reporte sur la vallée et ses affluents, la seule zone du pays qui possède un fort potentiel agricole. Pour sécuriser la production et s'affranchir des aléas climatiques, il convient de développer l'irrigation. Est ainsi créée l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, regroupant le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. Le fleuve est déclaré zone internationale.

Au milieu des années soixante-dix, la vallée fait l'objet d'aménagements hydro-agricoles qui se présentent sous la forme de « périmètres » irrigués de taille variable, installés à proximité du fleuve et de ses affluents. Deux grands barrages à Diama et Manantali (Mali) sont achevés en 1987 et 1988. Ces aménagements sont financés par des fonds arabes et européens.

Dans un premier temps, le développement de la culture irriguée est confié à un organisme d'État : la SONADER (Société nationale pour le développement rural). Mais dès 1984, le secteur privé se développe rapidement, surtout dans la basse vallée, avec l'intervention d'entrepreneurs venus de la ville : commerçants, anciens fonctionnaires, hommes d'affaires *bidân* ; de 1385 hectares en 1975 (dont 400 hectares financés par l'État), les superficies aménagées passent à 13 506 hectares en 1988 [Marchés tropicaux, 1995].

Les aménagements contribuent à modifier le paysage de la vallée et surtout, à changer les rapports des paysans avec la terre. Une réforme foncière est introduite en 1983. Elle tend à renforcer la place de l'État qui s'approprie toutes les terres « mortes », c'est-à-dire non exploitées ou, plus exactement, ne montrant aucun signe d'exploitation. Elle préconise également l'abolition de la tenure traditionnelle et l'individualisation de la propriété. Elle vise au développement économique par un appel à l'investissement privé. Les buts sont également de combler le déficit céréalier et de faire une place aux paysans sans terre, parmi lesquels de nombreux *Harâtîn*, victimes de la sécheresse ou anciens combattants de la guerre du Rio de Oro. Cette réforme, inspirée des principes de la loi musulmane (la *sariya*, introduite en RIM par le colonel Haidallah, en 1980), est quasiment révolutionnaire. Dans la vallée, il s'agit, ni plus ni moins, de mettre fin à plusieurs siècles d'un régime foncier traditionnel, élaboré au sein des sociétés rurales noires, basé sur l'usufruit des terres et leur gestion collective. La nouvelle

12 Constitué d'une série de sous-programmes spécifiques : PREF : programme de redressement économique et financier (1985-88) ; PCR : plan de consolidation et de relance (1989-91) ; PASA : plan d'ajustement sectoriel pour l'agriculture.

législation fut appliquée dans la hâte et de façon coercitive ; le gouvernement ne désirait pas engager avec les propriétaires fonciers des négociations, dont la durée était imprévisible ¹³.

Les ordonnances de 1983 ont provoqué l'afflux, dans la vallée, de nombreux opérateurs privés d'origine *bidân*, qui pouvaient seuls remplir les conditions de mise en valeur, dans la mesure où ils avaient accès au crédit bancaire. La réforme ne profita nullement aux déshérités, *Harâtîn*, mais aussi aux agropasteurs sédentarisés qui constituent une nouvelle classe de prolétaires ruraux louant leur force de travail sur les casiers irrigués [Ba, 1991]. La progression du secteur privé dans l'irrigation (51 % des superficies aménagées en 1988) s'est accompagnée de nombreux abus dans la délégation des terres, surtout à partir de 1985 : titres d'occupation précaires renouvelés plusieurs années de suite ; occupation de terres sans aucune autorisation ; déclassement de réserves forestières, voire de route nationale (comme entre Rosso et Boghé) ¹⁴. L'application des ordonnances foncières est laissée aux autorités locale (préfets), libres d'accorder des concessions de terre, aux seules conditions que la terre soit aménagée dans un certain délai. Dans les années précédant immédiatement le conflit, les demandeurs de terre sont les *Bidân*, de Nouakchott, souvent originaires du Nord du pays, alliés aux militaires, et les *Harâtîn*. Ils s'opposent dans la basse vallée, en aval de Boghé, aux chefs de territoires wolof, *haalpulaar*, mais aussi *bidân*, liés par les mêmes intérêts. En amont, les propriétaires fonciers *haalpulaar* et soninke réussissent à s'opposer aux demandeurs de parcelles irriguées que sont les Peul du Sud-Est mauritanien et les *Harâtîn* [Schmitz, 1993].

La réforme foncière pose également le problème de la frontière. En 1972, on estimait à 30 000 personnes environ les paysans de la rive gauche (dont 66 % de Toucouleur) cultivant sur la rive droite ¹⁵ [Lericollais, Diallo, 1980]. Leurs droits sont remis en question par la législation et par le nouveau mode d'exploitation en irrigué qui privilégie le cadre national. En juillet 1988, est créée une commission mixte chargée de recenser les terres cultivées par des paysans transfrontaliers, en vue d'un éventuel échange de patrimoines entre les deux pays. En attendant ses conclusions, les anciens droits sont maintenus [Seck, 1991]. C'est autour du problème foncier que va se nouer la crise de 1989.

L'affrontement

Le litige foncier aboutit à une logique de confrontation entre l'État mauritanien et le Sénégal ¹⁶. Ce transfert, qui s'opère peu avant les événements de 1989, est le résultat de l'influence des extrémistes des deux bords : d'un côté, le lobby

13 L'exemple de la difficile application, au Sénégal, de la loi du domaine national de 1976, et de ses lenteurs, a sans doute inspiré le législateur mauritanien.

14 Une des causes de ces pratiques illégales est la formation très succincte des administrateurs. Ba [1991] cite le cas de Tadjakent de Guérou qui, de petits commerçants, sont devenus préfets et gouverneurs dans la vallée du Sénégal, en 1985, grâce à de faux diplômes obtenus dans un pays voisin !

15 Le phénomène inverse est moins important : 4 % des paysans de la rive droite (soit 7 900 personnes) cultivaient sur la rive gauche, pour des raisons liées au peuplement, au processus d'appropriation des terres.

16 Le rôle des médias dans l'ethnisation du conflit et l'exacerbation des sentiments est accablant [Panos, 1996].

nationaliste arabe, bien implanté dans l'administration territoriale, de l'autre, le lobby des propriétaires fonciers sénégalais réunis dans un « Comité de suivi du 18 juin », créé en 1988 ¹⁷, décidé à faire pression sur le gouvernement sénégalais [Ould Maouloud, 1996]. Cela apparaît d'autant plus facile que le gouvernement est affaibli par les récentes élections contestées de février 1988, et qu'il tient à ménager son fief électoral de la vallée.

Lors des négociations engagées entre les deux États en juillet et août 1988 sur le problème des paysans transfrontaliers, la partie mauritanienne se montre intransigeante ¹⁸ et refuse de retarder la nationalisation des terres, comme le lui demandent les Sénégalais.

Peu après l'hivernage de 1988, des émeutes éclatent contre des boutiquiers maures à Podor et Matam. Il apparaît dès lors que les commerçants maures au Sénégal deviennent des otages devant répondre des abus et des exactions subies par les Négro-Africains en Mauritanie.

En avril 1989, à l'occasion d'un nouvel incident sur le haut fleuve entre des bergers peul mauritaniens et des villageois soninke sénégalais, les Maures sont de nouveau pris à partie, dans la capitale cette fois-ci. Quelques jours plus tard, des émeutes éclatent à Nouakchott, visant tous les Noirs non maures, sans souci de leur nationalité. On compte de nombreux morts à Dakar comme à Nouakchott. Sous la pression internationale, les deux pays acceptent de rapatrier leurs ressortissants au moyen d'un pont aérien. Environ 160 000 Mauritaniens et 70 000 Sénégalais sont ainsi rapatriés. Dans les mois qui suivent, le long du fleuve, l'armée, la police, assistées de milices armées composées de *Harâtîn*, attaquent les villages, les campements et déportent les populations sur la rive gauche après les avoir dépouillés de tous leurs biens et pièces d'identité.

Ces violences sont l'aboutissement de l'ethnisation progressive des relations entre les Négro-Africains et les Maures, ces derniers ayant même tendance à considérer tous les Négro-Africains comme des Sénégalais. Le conflit, commencé par un incident entre Peul et Soninke, s'est poursuivi par un face à face entre Maures et non Maures. Même si des *Bidân* se sont insurgés contre les expulsions et ont même cherché à protéger des gens menacés, il ne s'agit là que de comportements individuels. Les solidarités religieuses n'ont pas joué pour atténuer le conflit ¹⁹, la solidarité ethnique (*i.e.* entre Noirs) non plus. Les *Harâtîn* ont participé aux meurtres et aux pillages, y compris certains membres baasistes du parti El Hor. Ils constituaient le gros des forces militaires et de police.

Les Négro-Africains, plus spécialement l'élite, ont mal accepté d'être, après l'indépendance, « remis à leur place » en tant que minorité dans un État maure décidé à rompre avec toute forme de néocolonialisme. Ils n'ont pu se résoudre à perdre leur position au gouvernement, comme dans les rouages de l'État. L'arabi-

17 Le nom de ce comité évoque la résistance (Appel du 18 juin du général de Gaulle) et la poursuite de la guerre malgré les défaites. Le comité incitera d'ailleurs les réfugiés à la lutte armée. Les propriétaires fonciers avaient réussi au Sénégal à faire transférer des mains de l'État aux communautés rurales, la délégation des terres, après un long gel de la loi sur le domaine national.

18 D'autant que le Comité de suivi conteste la souveraineté mauritanienne sur la rive droite et demande de repousser la frontière à 80 kilomètres du fleuve, *i.e.* où elle devait se situer approximativement au... XVI^e siècle !

19 Au contraire, puisque le comité de suivi est présidé par des dignitaires religieux Tidjane, dont le khalife général. Il pousse le gouvernement sénégalais à l'action, tout en le rendant responsable de la situation.

sation de l'enseignement leur a fait perdre le monopole de l'instruction et l'avantage qu'ils détenaient ainsi ²⁰. Leur réaction en a été d'autant plus forte et a été considérée comme une provocation par un régime militaire plus enclin à réprimer qu'à négocier. Quand ce régime s'est attaqué au statut des terres de la vallée, afin de faire une place aux exploitants maures qui y étaient minoritaires, le problème s'est déplacé de la ville à la campagne tout en se complexifiant. L'extension des périmètres irrigués et l'intervention consécutive d'acteurs étrangers au monde rural (« hommes d'affaires », militaires) ont suscité l'opposition de l'aristocratie terrienne traditionnelle, tout en révélant et exacerbant les crises latentes des sociétés wolof, haalpulaar, mais aussi maure. Les terres de la vallée sont devenues, au propre comme au figuré, de nouveaux « champs de bataille », non plus entre propriétaires terriens et paysans sans terre, mais aussi entre l'État et des propriétaires fonciers suspectés d'accaparer une ressource devenue fondamentale pour la survie du pays. La prise de position du gouvernement sénégalais en faveur des paysans négro-africains va aboutir à une transformation du conflit en une opposition « classique » entre nomades blancs et sédentaires noirs [Schmitz, 1993], totalement artificielle dans des sociétés où les critères de différenciation entre individus sont encore essentiellement sociaux (la caste, la tribu...).

L'impact des expulsions : des problèmes accrus sur les deux rives

Le départ d'environ 25 % de la population rurale de la rive droite du fleuve entraîne de multiples répercussions sur les deux rives.

Sur la rive mauritanienne

Dans le Trarza, des villages, ou des zones, ont été entièrement vidés de leur population, libérant ainsi de larges surfaces irrigables et des terres de décrue. Dans le Gorgol, l'expulsion des Peul a entraîné une décompression importante de la charge pastorale autour des points d'eau et sur les pâturages. Le champ est donc libre pour les « nouveaux-éleveurs » (militaires, fonctionnaires, commerçants...) et l'élevage camelin qui s'est développé dans la vallée depuis les sécheresses. Par ailleurs, la fermeture de la frontière revient à diminuer les espaces pastoraux utilisés par les Mauritaniens qui transhumaient sur la rive gauche en saison sèche, mais aussi, et surtout, en période de crise (Ferlo sénégalais). Les éleveurs, dont l'accès au fleuve était de plus en plus difficile du fait des aménagements hydro-agricoles, se voient désormais « piégés » sur la rive droite. Le départ des éleveurs traditionnels et la fermeture de l'espace pastoral sud-mauritanien jadis ouvert sur le Sénégal impliquent une évolution radicale de l'élevage dans cette région, notamment vers une professionnalisation ²¹.

L'abandon des villages et du contrôle que les paysans exerçaient sur les ressources du terroir a eu des conséquences indirectes sur l'environnement. La libération de terres irrigables a donné un coup de fouet à l'extension des superficies

20 Les Maures seront désormais scolarisés dans leur langue maternelle.

21 C'est la voie choisie par les associations pastorales mises en place par le projet Élevage II.

irriguées. Des cuvettes d'inondation ont été transformées en casiers rizicoles par des acteurs extérieurs à la vallée. On observe une déforestation accrue des forêts classées le long de la rive droite [Diagana, 1992]. Entre 1987 et 1990, les surfaces aménagées par des privés sont passées de 4 717 hectares à 21 407 hectares [*Marchés tropicaux*, 1995]. Ces aménagements sont financés à 90 % par des prêts. En outre, la demande en charbon de bois est très forte, et son marché est très lucratif dans les grandes villes comme Nouakchott ou Nouadhibou situées en zone désertique. Les populations qui n'ont pas été expulsées n'ont aucun moyen de contrôler cette déforestation sauvage face aux militaires qui protègent les charbonniers ²².

Sur le plan économique, les expulsions se sont traduites par une baisse de la production agricole. Le cheptel, en dehors des camelins, était, depuis les sécheresses de 1973 et de 1983, principalement dans les mains des Peul, les *Harâtîn* ayant abandonné l'élevage pour aller travailler en ville. Or plus de la moitié de la population peul de la rive droite a été expulsée. Si beaucoup d'animaux ont été saisis ²³, d'autres ont réussi à passer le fleuve ou à être récupérés plus tard [Santoir, 1990]. Le départ des paysans wolof, peul et *haalpulaar* s'est traduit par une diminution de la production tant en culture traditionnelle qu'en culture irriguée. Les mauvaises conditions climatiques ne sont pas les seules responsables de la forte baisse de la production céréalière (mil et riz paddy) enregistrée en RIM entre 1989 et 1993 (134 607 tonnes 1989, 78 070 tonnes en 1991, 72 754 tonnes en 1993).

L'artisanat (notamment les entreprises du bâtiment), la pêche maritime, assurée en grande partie par des pêcheurs sénégalais, ont souffert des expulsions. Les Mauritaniens ont essayé de remplacer les pêcheurs partis mais sans grand succès, cette activité étant très spécialisée.

Enfin, parmi les 100 000 Mauritaniens (les estimations vont jusqu'à 300 000), ou Sénégalais d'origine mauritanienne, établis au Sénégal avant 1989, une majorité d'entre eux étaient des commerçants qui réinvestissaient leur argent au pays. La perte de leurs commerces représente un grand manque à gagner, surtout chez les tribus maraboutiques du Sud mauritanien [Santoir, 1973].

Sur le plan politique, les expulsions ont renforcé l'« ethnicisation » du groupe *haalpulaar*. Celui-ci est composé, pour une grande part, de paysans sédentaires (les Toucouleur) et de pasteurs nomades (les Peul) dont les intérêts n'étaient pas toujours convergents [Schmitz, 1993], et d'une minorité d'urbains (employés, enseignants, artisans, ouvriers). Le problème des réfugiés est devenu un problème national. L'opposition mauritanienne, notamment l'Union populaire démocratique et sociale et l'Union des forces démocratiques, prend fait et cause pour la réintégration des réfugiés. Les *Harâtîn* opèrent, lors des élections de 1991, un mouvement en direction des Wolof et des *Haalpulaar*.

22 Jusqu'à présent, les organismes internationaux sont impuissants devant le massacre ; des responsables de l'environnement seraient directement impliqués dans le commerce du charbon de bois.

23 Une grande partie du bétail saisi a été détournée. C'est le cas de 42 410 bovins appartenant à des éleveurs expulsés et confiés à la Société mauritanienne d'élevage et de commercialisation du bétail. En octobre 1989, il n'en restait plus que 19 888 et, en avril 1991, il n'y en avait que 1 890 [Sarr, 1992].

Sur la rive sénégalaise

L'afflux massif de réfugiés a provoqué un accroissement sensible de la population (+13,6 % pour le département de Podor ; +12 % à Matam). Les réfugiés sont installés tout au long de la vallée, à proximité du fleuve, au milieu d'une zone de villages densément peuplée (entre 50 et 90 habitants au kilomètre carré). Certains gros villages ont vu leur population presque doubler, comme Ndioum, Dodel, Tillé Boubakar.

Pour fabriquer leurs maisons (toitures, poteaux, mais aussi lits), les réfugiés ont dû prélever du bois sur un couvert arbustif et herbacé déjà bien dégradé. Parmi les multiples activités pratiquées par les réfugiés, la vente de bois est une des plus répandue.

Les expulsions n'ont pas seulement provoqué un afflux de gens mais aussi d'animaux, bovins et petits ruminants. La majorité des réfugiés sont des éleveurs peul (entre 53 % à Podor et 80 % à Matam) [Santoir, 1990]. En 1990, dans le département de Matam, où la population peul a augmenté de 50 %, 30 000 bovins (soit 25 % du cheptel du département) avaient traversé le fleuve. D'autres bovins allaient les rejoindre les années suivantes au fur et à mesure des razzias opérées par les Peul sur la rive droite. La pression sur les pâturages et les points d'eau augmenta, dans une zone de plateau latéritique où les pâturages de saison sèche, de même que les ressources en eau, sont rares. La plupart des éleveurs peul expulsés ont quitté la vallée en direction du Ferlo. Certains sont devenus des « *egge-egge* », des nomades se déplaçant toute l'année au gré des pâturages. Ce type de pasteurs entre souvent en conflit avec les autres Peul fixés autour des forages hydrauliques qui leur reprochent de « piller » les meilleurs pâturages et d'encombrer les points d'eau.

La demande de terres de culture par les réfugiés pose problème. Depuis vingt-cinq ans, la superficie cultivable a diminué sur la rive gauche. Les pluies sont devenues de plus en plus rares et l'aménagement du fleuve a supprimé la crue. Les superficies irriguées sont encore insuffisantes pour répondre à la demande des villages sénégalais. En outre, la fermeture de la frontière a eu pour effet d'amputer le terroir de nombreux villages situés au bord du fleuve, et dont les habitants allaient tous les ans « en face » mettre en culture leurs champs de décrue ; 21 % des terres de décrue de la rive mauritanienne étaient ainsi cultivées en 1973 [Lericollais et Diallo, 1980 ; Seck, 1991].

Les Mauritaniens ont interdit le fleuve à toute circulation, en réponse aux divergences les opposant aux Sénégalais sur le tracé de la frontière. Après un repos de plusieurs années, la faune aquatique a pu se reconstituer, mais la pêche n'a pu reprendre.

L'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de personnes a provoqué une surcharge des infrastructures, déjà juste suffisantes, de la rive gauche. Ce problème concerne aussi bien les points d'eau que les dispensaires et les hôpitaux. L'aide des ONG a d'abord permis de remédier au problème, mais leur départ en 1993 a nécessité un renforcement des formations de santé existantes.

Enfin, on ne saurait oublier, dans les conséquences des expulsions, la multiplication des associations de réfugiés, partis, coordinations, basés au Sénégal ou à l'étranger. En plus des FLAM, parti le plus ancien, se sont créés l'Association des réfugiés mauritaniens au Sénégal, l'Association des Mauritaniens réfugiés au

Sénégal, le Front de résistance pour l'unité, l'indépendance et la démocratie en Mauritanie, le Front uni pour la résistance armée en Mauritanie...

Ces groupements sont appuyés, au Sénégal, par l'Union amicale des ressortissants du Fouta et les partis d'opposition sénégalais qui, lors de chaque élection, ne manquent pas d'évoquer le problème des expulsions. Le foisonnement de ces mouvements est le signe d'une structuration et d'une exploitation politique du problème, mais aussi de son enlisement.

Sept ans après : la longue attente des réfugiés

En 1989, 160 000 personnes sont expulsées par la Mauritanie, dont 60 000 *réfugiés*, c'est-à-dire des personnes se réclamant de la nationalité mauritanienne et n'ayant que des liens éloignés avec la rive sénégalaise. Les autres sont classés en deux catégories : les *rapatriés* qui sont des citoyens sénégalais résidant et travaillant en Mauritanie et les *déguerpis* qui sont des citoyens sénégalais cultivant sur la rive droite du fleuve. Installés dans des camps, les réfugiés essaient de survivre tant bien que mal, au milieu d'une population hôte dont ils partagent la culture mais aussi de nombreuses difficultés. Leur seule espérance est dans un retour au pays qui s'annonce problématique.

Les réfugiés sur la rive gauche

En juin 1991, le HCR (Haut Commissariat aux réfugiés, organisme dépendant des Nations unies) comptait 52 995 réfugiés sur la rive sénégalaise. Les comptages effectués en 1991 auprès de l'organisation chargée de distribuer les vivres donnait le nombre de 59 104 personnes touchant l'aide alimentaire du HCR et réparties de l'océan jusqu'à Bakel. Il conviendrait d'ajouter entre 10 000 et 13 000 réfugiés, groupés dans une quinzaine de camps au Mali (département d'Aourou). Les réfugiés sont sans doute plus nombreux, car tous ne vivent pas dans les camps, certains sont chez des parents, dans les villages et dans les villes ; d'autres ne se sont pas fait recenser de peur d'être rapatriés de force sur la rive droite.

Les années 1990-1991 sont très dures pour les Négro-Africains mauritaniens. La vallée est sous occupation militaire et les expropriations continuent. Dans les autres régions, des vagues d'arrestations concernent 3 000 Noirs entre octobre 1990 et janvier 1991 [Fleischman, 1994]. Le nombre des morts par torture et exécution sommaire ne serait pas inférieur à 500. La répression est forte dans les rangs de l'armée et contre les présumés membres des FLAM. En 1992, 1400 personnes venant de Mauritanie traversaient le fleuve. En 1993, dans la région de Bakel, 540 Mauritaniens noirs fuient la rive droite du fait des exactions continuelles et des meurtres perpétrés par les militaires mauritaniens ; 371 villages de la rive droite ont été totalement ou partiellement vidés de leur population. Ils sont nombreux dans la province du Gorgol et dans le bas fleuve [Santoir, 1991 ; Leservoisier, 1994]. Certains ont parfois été brûlés ou rasés, ou réoccupés par des *Harâtin* après que leur nom a été changé.

La population réfugiée est installée dans 276 « sites » (47 à Dagana, 96 à Podor, 118 à Matam, 15 à Bakel), très variables en taille. Les plus gros peuvent

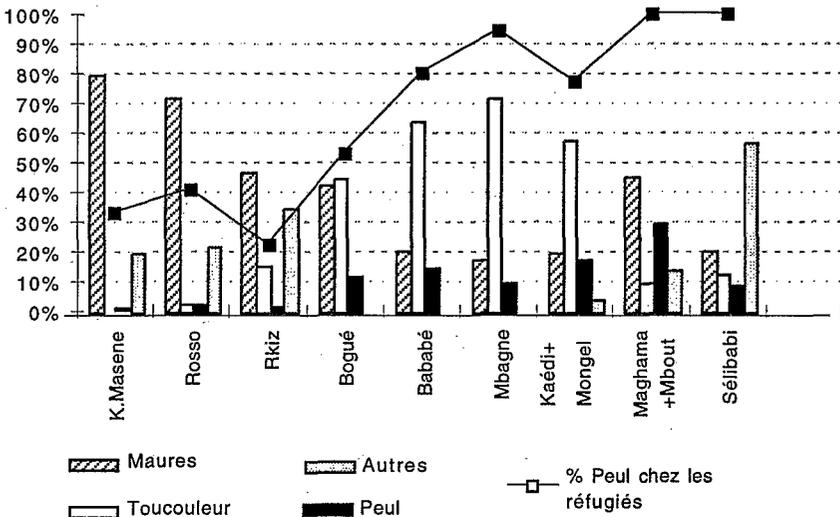
réunir jusqu'à 2 500 personnes et se répartissent le long de l'axe goudronné Saint-Louis-Bakel qui longe le fleuve (cf. carte).

Les gens se sont généralement regroupés par ethnie ou par village d'origine. 90 % des réfugiés appartiennent au groupe *haalpulaar*, dont 75 % sont des agropasteurs peul. Ces derniers constituent plus des deux tiers des expulsés. La population réfugiée dans les trois départements de Dagana, Podor et Matam, représente près de la moitié (48 %) de la population négro-africaine des trois provinces maures du Trarza, Brakna et Gorgol, soit 57 % de la population peul, 49 % de la population wolof et seulement 25 % de la population toucouleur, la plus nombreuse. Cette répartition éclaire le problème sous un angle particulier (cf. graphique).

Dans le cas des Wolof, un fort taux d'expulsion peut s'expliquer par le fait qu'ils occupent des terres qui, très tôt, ont fait l'objet d'aménagements. La région du Trarza (départements de Keur Maséne, Rosso et Rkiz) est celle qui comprend les plus grandes superficies aménagées et où l'« agro-business » maure est le mieux implanté. La population maure y est également largement dominante. Plus en amont (région du Brakna, départements de Boghé, Bababé et Mbagne), le rapport de forces s'inverse, les Toucouleur forment le groupe le plus nombreux, habitant de gros villages, ce qui leur a permis de mieux résister aux expulsions, en luttant contre les *Harâtîn*.

Les Peul, au contraire, étaient partout minoritaires sur la rive droite et étaient dispersés en une multitude de petits villages et campements, surtout nombreux dans les régions du Gorgol et du Guidimakha. Les réfugiés issus de ces régions sont essentiellement des Peul. Les campements, composés de quelques familles, étaient faciles à attaquer. En outre, les Peul mauritaniens sont des populations

Composition ethnique des départements de la rive droite (1987) et part des Peul dans la population réfugiée issue de ces départements en 1990



Sources : Recensement national RIM 1987 ; recensements HCR, OFADEC 1990 ; enquêtes C. Santoir 1990-91.

mobiles, oscillant selon la saison, l'année, entre plusieurs lieux, voire plusieurs pays. Il est donc plus facile de contester leur appartenance nationale. En outre, les Peul possèdent des biens meubles de valeur (le bétail), richesse convoitée par les Maures qui avaient bradé leurs troupeaux pendant la sécheresse.

Cependant, si tous les Peul sont éleveurs, la majorité de ceux expulsés appartiennent à des groupes qui pratiquaient la culture de décrue ou irriguée. Leur expulsion aurait donc visé aussi à libérer les terres. 20 % des réfugiés peul de Matam venant des départements de Kaédi et Maghama pratiquaient la culture de décrue ²⁴ [Santoir, 1990]. Mais les Peul ne sont pas de grands propriétaires fonciers sur la rive droite. Si les expulsions étaient liées uniquement aux problèmes de la terre, on compterait beaucoup moins de Peul parmi les expulsés, d'autant qu'en dehors des villes, les expulsions se sont faites « à froid », méthodiquement, parfois des mois après les événements de Dakar et de Nouakchott.

Vivre dans les sites

Les réfugiés se sont installés dans l'attente. Ils n'habitent pas des « camps », terme à la connotation trop marquée, mais des « sites » qui sont autant de petits villages. Abrisés dans un premier temps sous les bâches bleues du HCR, très vite les gens ont reconstruit leur habitat traditionnel : maisons ou cases en banco pour les Wolof et *Haalpulaar*, cases hémisphériques en paille pour les Peul. Depuis huit ans, des arbres ont poussé, des clôtures délimitent les concessions, parfois un puits a pu être creusé avec l'aide d'organisations humanitaires. Les plus grosses implantations disposent d'une case de santé, d'un abri servant d'école. Les sites wolof et *haalpulaar* se signalent par leurs pancartes : Réfugiés de Tiekane, Réfugiés de Mboul... Les Peul ont reconstitué leurs petits campements disséminés dans la vallée et sa bordure, ou se concentrent dans de gros sites : Kadiogne, Ndioum, Dodel..., installés à proximité des centres administratifs.

Les sites regroupent une grande majorité de paysans mais aussi de nombreux fonctionnaires de tout grade, des enseignants, des policiers, des militaires qui arrivent au Sénégal au rythme des purges dans l'armée et la fonction publique mauritanienne. Cette élite assure la direction des camps et l'encadrement, selon sa spécialité.

Le HCR distribue une ration alimentaire minimale à base de mil, d'huile, de poisson sec. Cette ration, qui va en diminuant au fil du temps, est insuffisante et le premier problème des réfugiés, avec celui de l'approvisionnement en eau, est la recherche de terrains de culture.

La situation des Peul du grand site de Kadiogne apparaît caractéristique de la vie des réfugiés de la vallée. Ce site est installé en 1989 à proximité de la sous-préfecture de Tillé Boubakar et d'une grande chefferie peul des Wodaabe qui a apporté une aide lors de l'installation. Sa population est de 1 015 personnes en 1991 et composée essentiellement de Peul Wodaabe (Wodaabe Penak et Ndiayéne). Ils viennent du département de Rkiz où ils louaient des terres situées

²⁴ En 1972, les Peul ne formaient que 8 % des cultivateurs de décrue de toute la rive droite [Lericollais et Diallo, 1980].

au bord du lac, aux fractions maures qui contrôlent le pays (Ida Wali, Ida Belhacen). Le pâturage des bovins autour du lac posait de gros problèmes à cause des cultures. Mais les dégâts étaient le plus souvent le fait d'importants troupeaux de chameaux, très nombreux dans la région depuis la sécheresse de 1983. Avant leur expulsion, les Peul étaient en butte aux exactions de troupes de *Bidân* armés, et aux *Harâtîn* de la région, les Oulad Aid, une des rares tribus *harâtîn* à disposer d'importants terrains de culture [Santoir, 1972].

En 1995, 835 personnes du site perçoivent une aide alimentaire. Notre enquête recense 1 123 personnes, soit 137 ménages dont 19 (171 personnes) ne sont pas enregistrés. Ces derniers vivent la plupart du temps loin du site, car ils font de l'élevage. La composition des familles (8,2 personnes) est sensiblement différente de celle des Peul originaires de Kadiogne ; les réfugiés ont un plus grand nombre de jeunes enfants et un faible nombre d'adultes (2 adultes en moins).

La majorité des familles (70 %) vivent des distributions de vivres, mais aussi de multiples activités : travail agricole, petit élevage, culture, émigration.

On ne compte qu'un quart des familles sans aucun cheptel. Les autres ont réussi à reconstituer un cheptel composé pour 87 % de petits ruminants. Chez les Peul de Kadiogne qui sont des « réfugiés » des précédentes sécheresses ²⁵, on compte autant de propriétaires de bovins (environ un quart des familles) et de petit bétail, mais les troupeaux sont plus importants (21 bovins contre 6 en moyenne ; 43 ovins contre 16). Cet élevage, en phase de reconstitution, ne peut suffire aux besoins des familles.

Plus du tiers des ménages ont recours aux travaux agricoles chez les Peul et Toucouleur de la région ; ils consistent principalement à transporter les récoltes, battre le riz, et concernent autant les hommes que les femmes. Les travailleurs sont payés le plus souvent en nature. 12 % des ménages n'ont que ce revenu pour subsister.

Moins de la moitié des familles (44 %) ont réussi à obtenir des terres de culture. Pratiquement, personne ne tente la culture sous pluie, trop peu rentable à cette latitude. Les cultures de décrue sont les plus recherchées (34 % des ménages), mais les terres à louer, même sous forme de *rempeccen* (métayage au demi), sont rares. La majorité des terres cultivées par les réfugiés font partie de propriétés familiales (*joo-wre*) ou ont été prêtées par des parents. Les relations familiales permettent également à 16 % des ménages (75 % chez les autres Peul de Kadiogne) de cultiver dans les périmètres irrigués gérés par le groupement des WodaaBe de Kadiogne. Chaque famille dispose d'une parcelle de dix ares, consacrés au riz d'hivernage.

Deux associations villageoises ont été créées pour améliorer les revenus monétaires, la vente de l'aide alimentaire ne pouvant fournir tout l'argent nécessaire. La première est une coopérative d'achat de céréales destinées à être revendues en période de soudure. La seconde est un groupement féminin qui cultive un jardin avec l'aide du HCR. Mais ces associations suscitées par l'encadrement humanitaire ont un fonctionnement assez chaotique dû surtout à un manque de motivation de la part de leurs membres.

25 Les Peul sénégalais de Kadiogne sont en effet des Peul qui ont perdu une grande partie de leurs troupeaux en 1983 et qui se sont fixés autour de la chefferie WodaaBe pour bénéficier de l'aide que peut leur apporter l'*ardo*.

Un ménage sur cinq tire ses revenus de l'émigration. Les réfugiés migrants font du petit commerce à Dakar et Saint-Louis. Dans le Ferlo, le Sine Saloum, ils gardent les troupeaux. Ces départs ont commencé dès 1989 et ont tendance à s'amplifier. Notons qu'à partir de 1993, des migrants (7 sur 37) ont pu retourner en Mauritanie chercher du travail à Nouadhibou (comme pêcheurs), à Nouakchott (comme vendeurs de lait) ou à Rkiz.

La majorité des réfugiés doivent faire face individuellement. L'aide des populations hôtes, confrontées à la sécheresse et aux problèmes de la culture irriguée, est forcément limitée. Les réfugiés ne se sont pas réinsérés dans les villages ou les fractions peul. Les conditions de vie au Sénégal ne sont pas idéales : malgré la sécurité et la liberté de mouvement, la terre manque. Les réfugiés, en dépit d'indéniables affinités et liens avec la population de la rive gauche, se sentent étrangers²⁶ et n'aspirent qu'au retour. Une vingtaine de familles sont d'ailleurs repassées sur la rive droite. Depuis 1991, la population du camp a diminué de 17 %.

Le problème du retour

Une enquête menée en 1993 par le HCR établit que 93 % des réfugiés de Podor, 74 % de Dagana veulent revenir en Mauritanie. La plus forte proportion de candidats au retour se rencontre dans les départements où la part des paysans wolof et toucouleur est la plus forte chez les réfugiés, et où les terres de décrue sont importantes sur la rive droite. À Matam, les avis sont plus partagés (51 % pour le retour, 47 % contre). Les réfugiés sont ici essentiellement des Peul, et ont pour principal souci de développer leur élevage. En 1989, ils avaient sauvé un cheptel relativement important [Santoir, 1990] qui a dû croître depuis ; ils ont donc beaucoup à risquer en retournant. Les saisies de bétail en 1989, la violence des expulsions, jointes à une sécheresse persistante, n'incitent pas à retourner de sitôt.

En avril 1992, la frontière entre Mauritanie et Sénégal est entrouverte, avec un seul point de passage à Rosso. Les conditions pour se rendre en Mauritanie – carte d'identité ou passeport en cours de validité ou autorisation administrative, carnet de vaccination et une caution de 30 000 CFA – ne tiennent aucun compte du cas particulier des réfugiés. Or la majorité des expulsés sont sans papiers.

L'ouverture de la frontière ne profite d'abord qu'aux commerçants maures qui viennent récupérer leurs avoirs gelés dans les banques dakaroises. Dans l'autre sens, les volontaires au retour, comme les Sénégalais, se heurtent à de multiples tracasseries policières. Les autorités n'acceptent les réfugiés qu'au cas par cas, après enquête de nationalité. En 1992, commence une opération d'inscription obligatoire pour rentrer au pays. Les autorités mauritaniennes craignent le retour d'activistes *haalpulaar*, d'autant que dans les camps, le nombre des extrémistes a augmenté depuis sept ans.

Les associations de réfugiés sont généralement contre les retours individuels ou par petits groupes, traités au coup par coup, qui permettraient aux autorités

26 À Matam, la plupart des réfugiés sont nés en Mauritanie et y ont séjourné pendant plusieurs dizaines d'années [Magistro, 1993 ; Santoir, 1990].

mauritaniennes de filtrer les candidats au retour selon certains critères (niveau d'instruction, tendance politique, situation sociale...) ²⁷.

L'ARMS pose des conditions pour le retour :

- reconnaissance de la citoyenneté par l'établissement de papiers correspondants ;

- rétablissement des réfugiés dans leurs droits et leurs propriétés ;

- réintégration des fonctionnaires dans leur poste ;

- encadrement des retours par le HCR.

Profitant d'une accalmie dans la répression dirigée contre les Négro-Africains, des réfugiés ont décidé de tenter leur chance, malgré tout : en 1992 et 1993, le HCR a enregistré 1 400 retours, dans les départements de Matam et Podor, parmi lesquels beaucoup de vieux et de femmes séparés de leur famille. En 1995, 7 000 à 8 000 réfugiés selon l'ARMS, 15 000 selon la Mauritanie, auraient regagné individuellement leur pays. Dans le département de Podor, le nombre de réfugiés inscrits a diminué de 12 % entre 1991 et 1995. Par ailleurs, les sites en bordure du fleuve ont vu leur population augmenter, ce qui prélude à d'autres retours. Ceux qui retournent n'ont aucune garantie de retrouver terres, emplois ou biens. En outre, ils se heurtent à de multiples difficultés dont la moindre est d'obtenir des papiers.

Le recensement des réfugiés d'août 1995, effectué par le HCR à la demande du Sénégal, a suscité des espoirs et a été considéré comme un signe avant-coureur du retour. Les résultats du recensement sont tout à fait confidentiels, mais les estimations sont de l'ordre de 66 000 réfugiés dans la vallée. Les réfugiés présents dans les villes auraient été exclus.

Sept ans après les événements, en 1996, l'ARMS finit par accepter le rapatriement sans conditions. Mais elle s'oppose à tout retour qui ne serait pas encadré par un organisme international. En juin 1996, il s'agit de 5 112 personnes (dont la liste a été transmise à Nouakchott) à rapatrier avec l'aide du HCR et du croissant rouge mauritanien. Mais cette opération est reportée *sine die*, suite à un problème de logistique ; en fait, les autorités mauritaniennes, hostiles à tout retour en masse, se sont dérobées au dernier moment.

Le retour des réfugiés dépend en grande partie du rapport de forces fluctuant entre la RIM et ses partenaires internationaux.

L'assistance aux réfugiés : entre aide et contrainte

Les réfugiés ont reçu une aide importante surtout dans la phase d'urgence. Mais avec le temps, l'assistance est devenue un moyen de pression pour leur faire accepter un retour mis au point entre Nouakchott et Paris...

L'aide limitée et équivoque des organismes internationaux

Le HCR est l'organisme international principal qui a pris en mains dès le début l'accueil des expulsés. Il coordonne l'aide au Sénégal et procède au recensement

²⁷ Comme à Dabayé (département de Rkiz), où le rapatriement d'une cinquantaine de personnes concerne surtout les disciples d'un marabout maure influent. En avril 1996, trente réfugiés de Pete retournent en Mauritanie après négociation avec les autorités mauritaniennes.

des réfugiés afin de déterminer le nombre de personnes à assister. Les premiers intervenants sont des ONG (CIMADE, Terre des hommes, Médecins sans frontières, Caritas). D'autres organismes internationaux (CICR, UNESCO) et certains pays comme la France ont permis de faire face aux besoins les plus urgents (fabrication d'abris, fourniture de vivres, soins élémentaires, mise en place d'écoles, de cases de santé...).

La situation s'éternisant, le programme d'aide évolue. En 1993, les ONG humanitaires s'occupant de la santé se retirent et passent la main aux structures sanitaires locales. Un programme d'appui à l'intégration des réfugiés au système de santé local est financé par l'Union européenne. Des projets d'insertion socioéconomique sont mis sur pied. Le FED doit financer dans le département de Dagana 200 hectares de cultures irriguées pour les réfugiés. Dans le département de Podor, un programme HCR-Ofadec vise à la construction de 30 périmètres d'une quinzaine d'hectares. Mais tous ces projets tardent à se concrétiser et les demandes de financement de projets élaborés par des groupes de réfugiés restent souvent sans suite.

Pour les réfugiés, l'aide la plus tangible reste l'aide alimentaire. La ration alimentaire servie plus ou moins régulièrement au « dotable » est au début de 12 kilos de sorgho par mois, auxquels il faut ajouter de l'huile, du sel, du poisson sec, parfois des conserves. Mais elle est progressivement réduite ; les réfugiés ne reçoivent plus que 9 kilos par mois en 1993, puis 7,5 kilos en 1995. L'aide alimentaire même si elle n'est pas suffisante, couvre une bonne partie des besoins²⁸ ; elle est à la base de la survie des réfugiés. Le PAM justifie sa diminution par la fin de la phase d'urgence qui doit être remplacée par une phase d'installation. À la fin de 1995, l'aide est supprimée.

Les réfugiés considèrent cette décision comme un lâchage des organisations internationales et un moyen de pression pour les inciter à retourner en Mauritanie. Le HCR se trouve dans une situation inconfortable entre les réfugiés qu'il ne peut aider indéfiniment et le gouvernement mauritanien qui ne tient guère compte de lui. Seules les pressions exercées par les bailleurs de fonds sur la RIM apparaissent déterminantes pour le sort des réfugiés.

L'attitude des bailleurs de fonds : éviter un conflit à tout prix

Dès le début du conflit, certaines organisations des Droits de l'homme (comme Africa Watch) ont lancé un appel aux États-Unis, à l'Union européenne et à la France pour suspendre leur aide en attendant que Nouakchott assouplisse sa position face aux populations négro-africaines. Ces appels sont restés en grande partie vains. La communauté internationale n'exprime sa réprobation que lors d'expulsions de masse (comme en 1989) ou de violations graves des Droits de l'homme (comme en 1991, lors des exécutions de près de 500 Noirs).

Les États-Unis ont réduit leur aide bilatérale, au demeurant peu importante, et les prêts accordés par l'intermédiaire de la Banque mondiale, tout en liant l'amélioration de l'aide à l'amélioration des Droits de l'homme en RIM. Mais la

28 Elle représente 400 grammes de céréales par jour et par personne en 1990, 250 grammes par jour en 1995. En 1982, une enquête fixait la consommation peul à 435 grammes par jour, principalement du mil.

Banque mondiale, qui est le principal prêteur de la Mauritanie, n'a pas cessé d'accorder ses crédits (164 millions de dollars entre 1995 et 1997). Malgré l'attitude critique du Parlement européen envers le gouvernement mauritanien, l'Union européenne n'a entrepris aucune action concrète contre la RIM ²⁹.

La position de la France est très ambiguë. Soucieuse de maintenir de bonnes relations avec les pays arabes et les pays d'Afrique noire, l'intervention de la France ne peut être que « feutrée ». Son pouvoir de pression sur le pays est grand, en tant que principal partenaire économique et fournisseur d'aide. L'aide de la France a pris une importance accrue en 1990, après l'arrêt du financement arabe (40 % de l'aide extérieure) suite aux prises de position de la RIM en faveur de l'Irak pendant la guerre du Golfe ³⁰. La crise mauritano-sénégalaise n'a donc pas entraîné une diminution significative de l'aide et la coopération s'est poursuivie, selon un principe appliqué ailleurs, qui fait de l'essor économique le plus sûr ferment de la démocratie. C'est ainsi que la France participe activement avec la Banque mondiale, par l'intermédiaire de la Caisse française de développement et du FAC (Fonds d'aide et de coopération), au projet de réorganisation foncière qui vise en premier lieu la vallée du fleuve et dont les objectifs sont fort ambitieux : réserves foncières, zones agricoles, zones d'élevage ; attribution de titres fonciers ; régularisation des occupations ; établissement d'un plan foncier... La France est donc fortement impliquée dans le règlement du conflit qui dépend essentiellement de la réforme foncière.

D'un côté, elle félicite le gouvernement mauritanien pour les efforts de démocratisation entrepris depuis 1992 (organisation d'élections, multipartisme...). De l'autre, quand il le faut, elle sait exercer des pressions efficaces pour la libération de prisonniers, l'engagement de réformes ou le rétablissement des relations diplomatiques avec le Sénégal.

En ce qui concerne le problème des réfugiés, la position de la France peut être ainsi résumée ³¹ :

La fin de l'aide alimentaire est une bonne chose, en ce sens qu'elle va permettre d'effectuer un tri dans les réfugiés en forçant au retour ceux qui restent au Sénégal uniquement pour percevoir l'aide ³². Il convient de se démarquer des extrémistes *haalpulaar* ou de les rendre à la raison. Le terme de « réfugiés » est impropre en ce qui concerne les Mauritaniens présents au Sénégal puisque plusieurs milliers d'entre eux sont revenus en RIM sans éprouver de difficultés ³³. Enfin, la France va apporter son aide financière au HCR pour la réalisation de petits projets « microéconomiques à impact rapide » afin de faciliter la réintégration des réfugiés en RIM. Si, malgré cela, le retour pose problème côté mauritanien, des pressions seront alors envisagées.

29 Le renouvellement des accords de pêche entre l'Union européenne et la RIM en 1995 interdisait la prise de sanctions.

30 Le financement a repris depuis. En 1993, l'OPEP accorde un prêt de 3 millions de francs pour financer un projet de 1 100 hectares de cultures irriguées à Maghama.

31 Malgré le silence officiel et grâce aux informations qui filtrent çà et là dans la presse, les communiqués ou les déclarations de responsables.

32 Raisonement qui nous apparaît spécieux. L'aide est certes un avantage, dénoncé d'ailleurs par les paysans sénégalais qui, eux, ne reçoivent rien, mais la grande majorité des réfugiés travaillent pour survivre.

33 De multiples témoignages s'inscrivent en faux contre ce raccourci diplomatique.

En définitive, le traitement de la crise a entraîné l'intervention de plusieurs pays étrangers et organismes internationaux. Leur médiation comme celle de l'OUA, l'Union européenne, a surtout concerné l'aspect international du conflit. Les aspects humains, le respect des Droits de l'homme, ont été en grande partie passés sous silence et sacrifiés au principe de la non ingérence dans les affaires intérieures des pays. Le sort de quelques dizaines de milliers de réfugiés n'a pas pesé assez lourd devant la sauvegarde de la paix entre la Mauritanie et le Sénégal qui entretiennent désormais d'« excellentes » relations.

L'après-crise sénégal-mauritanienne (1992-1997) : une entente « cordiale » réalisée sur le dos des réfugiés

Le conflit sénégal-mauritanien est désormais du passé. Seul reste actuel et entier le problème des réfugiés qui fut à l'origine de la crise.

Les retrouvailles sénégal-mauritaniennes sur fond de démocratisation

Depuis le tout début du conflit, le Sénégal a conservé un « profil bas ». À peine deux mois après les pogroms de Dakar et de Nouakchott et les expulsions, le président du Sénégal entreprend des démarches officielles pour renouer avec la RIM au sommet de la CEAO au Bénin. Du côté mauritanien, le Sénégal est en accusation et se pose en victime, ce qui est d'autant plus facile qu'en Mauritanie, les médias sont sous contrôle³⁴. L'attitude du Sénégal au sujet du tracé de la frontière³⁵, reniant les engagements antérieurs signés dans le cadre de l'OMVS, ne fait rien pour améliorer sa position vis-à-vis de la communauté internationale.

Tout au long de 1990, ont lieu des tractations secrètes entre le Sénégal et la Mauritanie sous l'égide de la France, pour aboutir à la rencontre de Bissao en juillet 1991 qui marque un très net assouplissement de la position sénégalaise. La question frontalière est momentanément oubliée et on ne traite que des problèmes d'indemnisations, de terres de culture et de sécurité aux frontières, ce qui répond surtout aux revendications mauritaniennes.

Le gouvernement sénégalais s'éloigne des associations de réfugiés et du Comité de suivi qui l'accuse d'attentisme. Les extrémistes sont invités à cesser toute lutte armée pendant que la gendarmerie recherche des armes dans les sites de réfugiés. Le souci de l'État sénégalais est d'éviter toute provocation à l'égard de la Mauritanie³⁶.

34 Les médias français ne présentent en 1989 que des scènes de pillage à Dakar, mais aucune image sur la Mauritanie. En RIM, les journalistes étrangers sont étroitement encadrés voire expulsés, si leurs articles déplaisent.

35 Le Sénégal revendique la propriété du fleuve, la frontière mauritanienne commençant sur la rive elle-même, selon un décret colonial de 1933, tout à fait imprécis et qui n'a jamais été ratifié.

36 Lors de la fête de l'UNICEF organisée à Rosso en juin 1992 entre enfants sénégalais et mauritaniens, les enfants des réfugiés sont dispersés par la police sous prétexte qu'ils « gâchaient la fête ». Il est vrai que tous les réfugiés apparaissent comme des trouble-fête face aux embrassades des ministres des deux pays qui s'étalent dans les journaux. En 1995, lors d'une réunion internationale des femmes à Dakar, des Mauritaniennoires ayant fait mine de manifester seront expulsées sans ménagement.

Prévu en mars 1991, le rétablissement des relations diplomatiques a lieu en avril 1992 et prélude à des rencontres régulières entre les deux pays concernant le déplacement des biens et des personnes. Pour les responsables sénégalais, le retour des réfugiés est, de toute façon, inéluctable, même si les conditions de réinsertion ne sont pas remplies.

En Mauritanie, l'évolution porte surtout sur les options politiques du régime. Une nouvelle constitution est promulguée et un processus de démocratisation semble engagé. Des élections sont organisées : élections présidentielles en janvier 1992, législatives en mars 1992, élections municipales en 1994. Elles permettent au régime de reprendre l'avantage face à une opposition divisée et peu structurée. Malgré une certaine libéralisation de la presse, le processus démocratique en Mauritanie en est à ses tout premiers pas. En juin 1993, une amnistie couvrant tous les crimes commis par les forces armées et de sécurité entre avril 1989 et juin 1993 ne peut être considérée comme un pas en avant.

L'indulgence de la communauté internationale et de la France, à l'égard du régime mauritanien, est due en grande partie au changement de ses alliances. La défaite de l'Irak, lors de la guerre du Golfe, conduit Nouakchott à une analyse pragmatique de son système d'alliances. Dès 1992, Nouakchott revient à des alliances plus traditionnelles, et surtout, plus payantes : en 1995, l'ambassadeur d'Irak est expulsé et des militants pro-irakiens arrêtés. Les relations reprennent avec l'Arabie saoudite et le Koweït. Un rapprochement s'opère également avec les pays occidentaux, comme la France et le Portugal. Le pilotage prudent et opportuniste du gouvernement vaut à la Mauritanie de rompre son isolement, d'autant plus que, bon élève de la Banque mondiale, le pays amorce un redressement économique qui semble bien engagé, malgré un fort endettement.

Face à ces revirements spectaculaires, le problème des réfugiés apparaît figé. Le gouvernement mauritanien a très peu changé dans sa position depuis 1992 : la RIM n'a jamais expulsé de citoyens mauritaniens en 1989 et par conséquent, il n'y a pas de réfugiés mauritaniens au Sénégal. Les citoyens mauritaniens présents au Sénégal sont libres de rentrer. Le problème des réfugiés est donc dépassé. Mais la RIM n'a pas reconnu officiellement la citoyenneté mauritanienne des réfugiés présents sur la rive gauche du fleuve.

Le point du problème en 1997

Après sept ans de tractations internationales, de graves questions restent en suspens.

Le problème des indemnisations fait toujours l'objet de discussions entre le Sénégal et la Mauritanie. Il est admis que les réfugiés ne retrouveront ni leurs terres, ni leurs maisons, ni leurs emplois ³⁷ et qu'un plan de réinsertion est nécessaire, comme le prouve la situation délicate dans laquelle se trouvent ceux qui sont retournés.

Le problème de la frontière n'est pas résolu. La circulation sur le fleuve n'est pas libre.

³⁷ Retrouver les emplois perdus dans la fonction publique est hors de question suite à la compression des effectifs nécessitée par les programmes d'ajustement structurel.

Le problème des terres n'est pas réglé. Dans la vallée, la réforme foncière, le détonateur du problème, se poursuit (début 1991 : Trarza-est ; début 1993 : Trarza-ouest et périmètre pilote du Gorgol) avec, certes, quelques amendements. Mais les experts européens qui interviennent dans la vallée constatent, comme en 1983, la non-participation des populations rurales à l'élaboration de la réforme agraire et foncière [IIED, 1993].

La Mauritanie apparaît décidée à faire traîner les choses en longueur avec pour résultat de diviser les réfugiés. Au début de 1997, la plupart des sites de la basse vallée (département de Dagana) occupés par des Wolof et des Toucouleur sont vides ; plus en amont (département de Podor, Matam), les sites sont encore occupés même si leur population, principalement peul, a diminué ³⁸.

Le retour pour tous ?

L'expulsion des paysans et agropasteurs *haalpulaar* et wolof mauritaniens ne saurait en aucun cas être assimilée aux grandes migrations historiques entre les deux rives. Des paysans sans défense ont été délibérément agressés et expulsés par la police et les forces militaires régulières de leur pays, assistées par des milices armées, après une période de spoliations continues de la part des autorités administratives. Dans les villes, des fonctionnaires, des militaires ont perdu leur travail, avant d'être expulsés, pour le simple fait de leur appartenance au groupe des Négro-Africains. Les réfugiés mauritaniens n'ont fui ni une guerre ni une famine.

Le principal résultat a été la libération de pâturages, de terres de décrue et de périmètres irrigués aussitôt redistribués à des Maures rapatriés ou autres. En ville, des emplois ont été libérés dans la fonction publique comme dans le secteur privé. L'attitude rigide des autorités mauritaniennes, face à la mollesse de la communauté internationale, laisse penser que la purification ethnique et foncière entreprise depuis 1989 va réussir. Cependant, régler le conflit en ignorant les réfugiés sur la rive gauche du fleuve, ou ceux qui sont retournés à leurs risques et périls en Mauritanie, est une solution dangereuse.

Dans la vallée, l'extension de la politique foncière est un risque de conflit majeur, vu l'importance de l'enjeu et l'exacerbation des sentiments depuis 1989. Elle laisse les paysans réfugiés ou non réfugiés face à une administration maure, souvent incompétente, quand elle n'est pas animée de sentiments hostiles (les événements de 1989 sont assez éloquents sur ce sujet). D'où l'urgence de former l'administration chargée de la mise en œuvre de la réforme et surtout, d'associer les populations concernées (propriétaires fonciers compris) au processus en cours. Mais n'est-il pas trop tard ?

Le rôle de la forte présence peul parmi les réfugiés a contribué à « calmer le jeu ». Les Peul n'ont pas de stratégie d'affrontement, ils comptent principalement sur l'esquive, la souplesse pour résoudre leurs problèmes. Le FLAM recrute surtout ses troupes parmi les Toucouleur. Les Peul, où les comportements indivi-

38 Remarquons qu'on ne dispose d'aucune étude récente sur la rive droite traitant du problème des réfugiés retournés, ou de la réinsertion des Maures expulsés du Sénégal en 1989. Seuls circulent des rapports confidentiels.

duels sont prépondérants, sont très divisés. La plupart d'entre eux veulent retourner sur la rive droite mais nous avons vu que c'est chez eux qu'on rencontre le plus grand nombre de gens qui jugent que le moment n'est pas encore venu. Leur retour dépend beaucoup de la situation de l'élevage et du niveau de sécurité sur la rive droite. Enfin, de tous les réfugiés, les Peul, souvent entre deux rives, sont ceux qui vont avoir le plus de mal à prouver leur citoyenneté. Les Peul seront-ils les « épaves » laissées sur la grève sénégalaise par la vague d'expulsions de 1989 ?

En revanche, le problème des terrains de culture concernent, au premier chef, Toucouleur et Wolof de la basse vallée, chez qui la terre est le premier facteur de production. Les retours spontanés déjà effectués, plus fréquents chez eux³⁹, montrent leur souci de récupérer à tout prix leurs champs. Mais ils ne pourront le faire que s'ils réussissent à renouer leurs anciennes alliances avec les *Bidân* du Trarza.

BIBLIOGRAPHIE

- BA B. M. [1991], « La question foncière dans le bassin du fleuve Sénégal. L'exemple de la Mauritanie », in *La Vallée du fleuve Sénégal. Évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala : 256-275.
- BADUEL P. R. [1989], « Mauritanie 1945-1990, ou l'État face à la nation », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, LIV (4) : 11-51.
- BONTE P. [1991], « Blancs et Noirs au Sahel : la situation en Mauritanie », *Journal des anthropologues*, 40-41 : 121-134.
- BROOKS G. E. [1993], « Landlords and Strangers. Ecology, Society and Trade in Western Africa, 1000-1630 », Boulder, Westview Press, 360 p.
- CHERUY P. [1911], « Rapport sur les droits de propriété des *coladé* dans le Chemama et le mode d'élection des chefs de terrain », Dakar, supplément *JO AOF*, 52, 53, 54.
- DIAGANA A. S. [1992], « Mauritanie. Destruction des forêts : la loi du profit », *ACCT*, bulletin de presse 45, 2 p.
- FLEISCHMAN J. [1994], *Mauritania's Campaign of Terror. State Sponsored Repression of Black Africans*, Washington, Human Rights Watch, 157 p.
- IIED [1993], *Le Foncier pastoral et le Développement au Sahel*, Nouakchott, Atelier sous-régional, International Institute for Environment and Development, ministère du Développement rural et l'Environnement, 2 tomes, 30 p. et 95 p.
- LERICOLLAIS A., DIALLO Y. [1980], *Peuplement et Cultures de saison sèche dans la vallée du Sénégal*, Paris, ORSTOM, 7 cartes et notices.
- LESERVOISIER O. [1994], « L'évolution foncière de la rive droite du fleuve Sénégal sous la colonisation (Mauritanie) », *Cahiers d'études africaines*, XXXIV-1-3 (133-135) : 55-84.
- LESERVOISIER O. [1995], « Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie », in *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*, Paris, Karthala : 341-359.
- MAGISTRO J. V. [1993], « Crossing Over : Ethnicity and Transboundary Conflict in the Senegal River Valley », *Cahiers d'études africaines*, XXXIII-2 (130) : 201-232.
- Marchés tropicaux*, spécial Mauritanie [1995], « Les principaux secteurs productifs » : 2191-2200.
- OULD MAOULOUD M. [1996], « Enjeux et acteurs du conflit Mauritanie-Sénégal de 1989 », in *Journalisme et Conflits dans la vallée du Sénégal*, Paris, L'Harmattan : 41-47.
- PANOS [1996], *Journalisme et Conflits dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 172 p.
- SANTOIR C. [1975], « L'émigration maure. Une vocation commerciale affirmée », *Cahiers des sciences humaines*, 2 (2) : 123-135.
- SANTOIR C. [1972], *La région du lac Rkiz. Approche géographique et cartographique*, Dakar, ORSTOM, 162 p. multigr.

39 La fourchette de 7 000 à 15 000 retours estimés en 1996 est à comparer aux 18 800 Wolof et Toucouleur réfugiés sur la rive gauche en 1990.

- SANTOIR C. [1990], « Les Peul "refusés". Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (département de Matam) », *Cahiers des sciences humaines*, 26 (4) : 577-603.
- SANTOIR C. [1993], « D'une rive l'autre. Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (départements de Dagana et de Podor) », *Cahiers des sciences humaines*, 29 (1) : 195-229.
- SARR S. L. [1992], « Mauritanie. Vingt-deux mille vaches disparues », *Mauritanie nouvelle*, 8, 15 avril 1992.
- SCHMITZ J. [1993], « Anthropologie des conflits fonciers et hydrologiques du fleuve Sénégal [1975-1991] », *Cahiers des sciences humaines*, 29 (4) : 591-263.
- SECK S. M. [1991], « Les cultivateurs "transfrontaliers" de décrue face à la question foncière », in *La Vallée du fleuve Sénégal. Évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala : 297-315.
- STEWART C. C. [1972], « Political and Social Stratification in Mauritania », in *Arabs and Berbers : from Tribe to Nation in North Africa*, Lexington, MA : 375-393.
- VIDAL M. [1924], « Rapport sur l'étude de la tenure des terres indigènes au Fouta dans la vallée du Sénégal », Saint-Louis, MAS, 72, 125 p. multigr.